



## Bilan des centres éducatifs fermés (CEF)

Créés par la loi d'orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002, les CEF sont la marque d'une volonté de prendre en charge les mineurs multirécidivistes en leur offrant un dispositif éducatif adapté, qui permet de poser des limites et de réapprendre les repères dans un cadre non négociable.

Dotés de 25 agents en moyenne, ils accueillent 10 à 12 délinquants multirécidivistes de 13-16 ou 16-18 ans pour 6 mois renouvelables une fois, dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle (le projet de loi prévention de la délinquance ajoute la possibilité d'un placement en CEF en tant que modalité d'exécution de la peine).

Aujourd'hui les résultats de ce chantier majeur sont notables :

- 190 jeunes sont placés dans ces 25 structures réparties sur le territoire national
- Le taux d'occupation s'élève à 80 % des places disponibles
- Moins de 4% des mineurs accueillis commettent des fugues, lesquelles sont le plus souvent inférieures à 24 heures et n'ont occasionné aucun trouble pour le voisinage de l'établissement.
- Depuis 2003, 860 mineurs ont bénéficié de ce dispositif.
- 62 % de ces mineurs ne récidivent pas dans l'année qui suit la fin du placement. Suivant ce taux, 550 mineurs sont sortis de la spirale pénalisante et déstructurante de la délinquance, ce qui constitue une réussite compte tenu du parcours antérieur de ces jeunes.

Leur séjour en CEF leur a permis d'améliorer leur comportement :

- ils passent moins à l'acte
- ils ont progressé dans l'acquisition des savoirs fondamentaux
- ils se sont orientés vers une démarche professionnelle
- ils ont accédé à un retour direct dans un cursus de scolarité classique

Pour les autres, plus fragiles et encore immatures, qui commettent à nouveau des délits après le passage en CEF, priorité est donnée aux services de la PJJ d'assurer, durant leur incarcération et à leur sortie, une prise en charge éducative intensive différente sur une durée déterminée par le magistrat placeur, soutenue par un travail éducatif auprès des familles dès la fin du séjour en CEF.

Il y a actuellement en fonctionnement 25 CEF – (21 du secteur associatif, 4 du secteur public) pour une capacité totale de 259 places.

Pascal Clément a décidé de l'ouverture de 8 CEF supplémentaires d'ici la fin 2007, et de 14 en 2008. Le programme achevé comportera donc 47 structures (501 places) soit 36 associatives et 10 publiques.